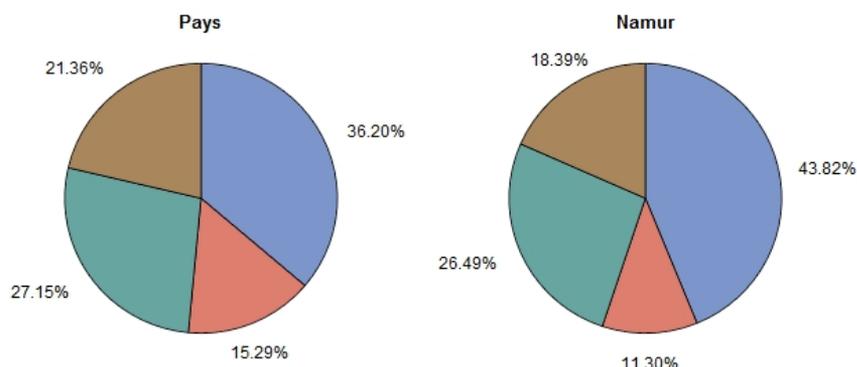


Bureau de chômage: Namur



- Groupe Ia: les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi
- Groupe Ib: les chômeurs indemnisés non-demandeurs d'emploi
- Groupe II: les travailleurs soutenus par l'ONEM
- Groupe III: les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM

Directeur: Benoît COLLIN	Indicateurs du marché de l'emploi		Nombre	% per rap. au pays
Nombre d'agents*: 147	Population en âge de travailler (1)	273.643	3,8	
Nombre en équivalents à temps plein: 121	Assurés contre le chômage (2)	135.060	3,5	
Adresse: Chaussée de Liège 219, 5100 Jambes	Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	114.338	3,4	
Tél. 081 23 50 80	Taux du chômage (4)	14,3		
* à l'exclusion des agents ALE	Activation du comportement de recherche d'emploi		Nombre	% par rap. au pays
	Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	35.043	5,1	
	Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2013 (5)	58.809	6,1	
	Suspensions et exclusions (6)	1.086	5,5	

Vision globale 2013	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	99.676	4,1
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (7)	947	3,0
Dossiers litiges achevés	8.667	4,9
Contrôles achevés (8)	2.507	3,1
Sanctions notifiées au cours de l'année (9)	3.520	4,2
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2012	325,2	3,9
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2013	341,6	3,9
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	12,5	5,0
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	3,4	4,8

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2013)			Nombre	% per rap. au pays	
Chômeurs indemnisés	Hommes		14.075	3,9	
	Femmes		12.552	4,3	
	Total		26.627	4,1	
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes		10.835	4,5
		Femmes		9.314	4,8
		Total		20.149	4,7
		Après un emploi à temps plein		13.854	4,2
		Après études		6.295	6,3
		Travailleurs ayant charge de famille		5.982	4,6
		Isolés		4.886	4,5
		Cohabitants sans charge de famille		9.271	4,8
		Moins de 25 ans		3.345	5,7
		25 à 50 ans		11.546	4,4
		50 ans et plus		5.259	4,8
		Moins d'1 an		7.237	4,4
		1 à 2 ans		3.625	4,7
		2 ans et plus		9.287	4,9
	Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)		864	4,1	
	Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE		157	3,5	
	Difficultés sociales et familiales		280	3,7	
Chômeurs âgés		2.305	3,3		
Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE		2.609	2,4		
Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)		263	3,3		
Travailleurs soutenus par l'ONEM (10)	Hommes		7.555	3,7	
	Femmes		5.242	3,7	
	Total		12.796	3,7	
	Chômeurs temporaires			5.011	3,0
		dont suspension pour employés		56	2,4
	Gardien(ne)s d'enfants		142	4,5	
	Vacances-jeunes		52	1,9	
	Vacances seniors		1	0,6	
	Période non rémunéré dans l'enseignement		219	5,9	
	Soins d'accueil		3	2,5	
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR		2.215	4,3	
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		3	4,3	
	Chômeurs avec dispense ALE		12	0,9	
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes		10	3,1	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés		274	1,4	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études		1.403	6,1	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.		814	4,2	
	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé		2.608	11,0	
	Complément de garde d'enfants		31	3,3	
	Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM	Hommes		2.470	2,8
		Femmes		6.416	3,5
		Total		8.886	3,3
Prépension à mi-temps			6	1,3	
ICP, interruption complète			195	3,8	
ICP, réduction de prestation			2.351	3,6	
Congés thématiques			2.200	3,3	
Crédit-temps, pour un emploi à temps plein			165	2,7	
Crédit-temps, réduction des prestations			3.969	3,1	
Prime de crise - Alloc. de licenciement			137	3,3	
Autres Attestations	Total		31.989	3,9	
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		22.717	4,2	
	Autres attestations		9.272	3,4	

(1) Population au 1er janvier 2013 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2012. Ils comprennent:

- Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2012 (source: ONEM);
- Le travail frontalier sortant au 30 juin 2012; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

- (3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
- (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2013 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2012 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
- (5) Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1er, 2ème ou 3ème entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2013, la procédure écrite pour les jeunes en stage d'insertion professionnelle inclus (dispo "W").
- (6) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.
- (7) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
- (8) Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.
- (9) Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).
- (10) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.